

# ***Pourquoi et comment publier en libre accès ?***

Jean Bernatchez, professeur, Université du Québec à Rimouski

La recherche universitaire est une démarche qui impose la mise à l'épreuve de ses résultats et leur publication. La publication scientifique prend plusieurs formes : articles, monographies, essais, textes de vulgarisation, affiches, communications et conférences, entre autres. Elle s'adresse à différents publics : les pairs et les experts, les étudiants et les étudiantes mais aussi les utilisateurs des connaissances et la population en général, considérant que le savoir est la clef du vivre et du mieux-vivre dans les sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle.

Notre objectif consiste à préciser les raisons qui militent en faveur de la publication scientifique en libre accès et de rendre compte de ses principales modalités : pourquoi et comment publier en libre accès ? Nous retenons cette définition du libre accès : « mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, [...] ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet » (Initiative de Budapest, 2002)<sup>1</sup>.

Dans ce chapitre, nous définissons la problématique du libre accès aux publications scientifiques en nous intéressant (1.1) à la recherche dans le contexte de l'université de service public et (1.2) aux publications scientifiques dans le contexte du libre accès. Nous discutons des raisons qui motivent la publication scientifique en libre accès (le pourquoi) à partir (2.1) d'arguments pragmatiques liés aux dérives de l'édition scientifique commerciale et (2.2) d'arguments idéalistes liés à l'utopie de la « grande conversation » scientifique. Nous présentons les deux formes les plus populaires de la publication scientifique en libre accès (le comment), (3.1) la voie verte (le dépôt dans des archives ouvertes) et (3.2) et la voie dorée (la publication dans des revues en libre accès). Nous concluons sur la pertinence pour les professeurs de publier en libre accès, devenu une voie incontournable, considérant les politiques adoptées récemment.

---

<sup>1</sup> Les textes normatifs du libre accès aux publications scientifiques sont disponibles sur ce site : <http://openaccess.inist.fr>

## 1. Mise en contexte du libre accès aux publications scientifiques

### 1.1 La recherche dans le contexte de l'université de service public

La recherche est une des composantes de la tâche du professeur d'université au Québec, avec la formation, le service à la collectivité et l'administration pédagogique. Les concepts de la systémique sociale (activités, acteurs, environnements, finalités, évolution) sont utiles à la définition de ce qu'est la recherche. Elle se présente ainsi comme une dynamique individuelle ou collective constituée d'activités structurées et normées (normes scientifiques et éthiques) visant la production de nouveaux savoirs (savoir-faire et savoir-être), conduites par des acteurs (professeurs, chercheurs, professionnels et techniciens), s'inscrivant dans le cadre de disciplines ou de domaines du savoir et dont les résultats sont validés et rendus publics, le tout évoluant dans le temps (Bernatchez, 2015). La recherche est la « science en train de se faire », une « science en action » vivante, incertaine et mouvante (Latour, 1987). La recherche est dite « universitaire » lorsqu'elle est réalisée par des personnes associées aux universités, principalement les professeurs, peu importe le lieu où s'effectue cette recherche.

On retient ici l'idée que la recherche n'existe pas sans la publication, cette « phase essentielle de la recherche, au même titre que l'heuristique, l'expérimentation, l'observation, l'interprétation » (Guédon, 2014, p. 113). On retient aussi l'idée que la recherche est une dynamique plutôt qu'un processus. Le terme « processus » suppose l'idée d'une série de phénomènes qui se succèdent de la même façon. La « dynamique » les envisage plutôt dans leur mouvement fait d'itérations, d'allers et de retours continuels. Ainsi, il n'est pas possible de parler du caractère finalisé de la recherche : il faut plutôt inscrire le phénomène dans le cadre d'une quête permanente orientée vers l'actualisation de certaines finalités. Quelles sont les finalités de la recherche universitaire ? La réponse à cette question est contrastée : elle renvoie aux idées d'université, c'est-à-dire aux grandes conceptions qui fondent son évolution et son développement.

Le modèle anglais de l'université libérale, tracé par le cardinal Newman, exclut la recherche. Fondée sur la *liberal education*, l'université est pour lui « éducation de l'esprit formé par l'étude d'une ou de plusieurs disciplines ardues [...] partagées avec d'autres étudiants et avec ses maîtres, pour être apte à juger toute variété de savoir nouveau et par là même tendre vers une authentique appréhension du monde entier et de l'Homme » (Chadwick, 1989, p. 82). La

fonction de l'université est la transmission de la culture. La recherche doit se faire ailleurs, mais elle peut inspirer l'enseignement universitaire. Le modèle allemand de l'université scientifique, formalisé par Humboldt, implique plutôt la combinaison de l'enseignement et de la recherche, leur autonomie par rapport aux contraintes extérieures, la formation par la recherche et la division facultaire. Il associe étroitement recherche, formation et culture. Au Québec, la recherche fait son apparition à l'université à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord à l'Université McGill puis vers 1920 à l'Université Laval et à l'Université de Montréal.

Les universités contemporaines se réclament de Humboldt aux chapitres de leur organisation – la division par facultés – et de la combinaison de l'enseignement et de la recherche. Elles s'en éloignent sur le plan de l'autonomie à cause de la notion d'utilité, caractéristique du modèle étatsunien de l'université utilitaire. Cette conception, hybride des genres anglais et allemand, mais les transgressant sur le plan de l'utilitarisme, se développe au rythme des occasions. En enseignement, les Morrill Land Grant Acts adoptés à compter de 1862 permettent la création des universités d'État préparant à l'exercice des professions. En recherche, le soutien apporté par le gouvernement des États-Unis à compter de la Seconde guerre mondiale consacre son utilité ; il pose les bases d'une première politique scientifique nationale et permet la création d'organismes publics de financement de la recherche. Cette *multiversity* se déploie de manière éclectique : « A university anywhere can aim no higher than to be as British as possible for the sake of the undergraduates, as German as possible for the sake of the graduates and the research personnel, as American as possible for the sake of the public at large – and as confused as possible for the sake of the preservation of the whole uneasy balance » (Kerr, 1963, p. 18). Le modèle devient hégémonique et caractérise l'université contemporaine « utile ». Mais utile à quoi et à qui ?

L'idée de l'université de service public est évoquée par Alfred North Whitehead qui postule que celle-ci est partie prenante de la société et source de progrès. Il est légitime que la formation et la recherche universitaires soient socialement utiles. La culture et la science vont à la rencontre de la société ; la théorie rejoint la pratique. Cette idée séduit plusieurs personnes lors du Sommet sur l'Enseignement supérieur de 2013 et elle est promue par le Conseil supérieur de l'éducation. Toutefois, le Québec ne dispose pas d'une politique des universités explicite de sa mission. En l'absence d'une telle politique s'impose le modèle de l'université entrepreneuriale (Clark, 1998), une adaptation institutionnelle à un environnement marqué par la globalisation, l'économie du

savoir et les politiques fondées sur l'innovation. L'agilité stratégique remplace la planification stratégique : il s'agit d'une adaptation proactive aux contraintes du marché de l'enseignement supérieur et de la réputation universitaire. Cette idée de l'université, jugée à l'aune de sa contribution au développement économique, constitue un changement radical par rapport aux valeurs défendues par Newman et Humboldt.

Si on adhère à l'idée de l'université entrepreneuriale, le modèle commercial de la publication scientifique convient puisqu'il allie les caractéristiques de la privatisation des résultats de la recherche et celles de la compétition sur le marché de l'enseignement supérieur et de la réputation universitaire. Si on adhère à l'idée de l'université de service public, le libre accès aux publications scientifiques est la voie la mieux adaptée, conciliant le droit universel au savoir et la protection de la propriété intellectuelle selon de nouvelles modalités plus souples et inclusives.

### *1.2 La publication scientifique dans le contexte du libre accès*

La volonté du libre accès aux publications scientifiques s'inscrit dans une histoire qui naît autour du projet ArXiv initié en 1991. Il s'agit d'une archive de prépublications (*preprints*) d'articles scientifiques en physique, mathématiques et informatique. Cette initiative est rendue nécessaire par le délai trop grand entre le moment d'une découverte et sa publication. Les prépublications sont déposées par leurs auteurs, sans avoir été soumises au jugement des pairs. Toutefois, les auteurs peuvent modifier leur texte sur ArXiv et y logger plusieurs versions, même celle définitive qui peut avoir été évaluée. Il existe une procédure de modération afin d'éviter toute proposition fantaisiste. Certains scientifiques l'associent à de la censure, eux qui travaillent hors de la « science normale », hors du paradigme qui domine leur champ. En 2017, ArXiv compte 1,25 million d'articles et amorce sa modernisation pour devenir une archive de nouvelle génération (ArXiv-NGa). Elle est gérée par l'Université Cornell, membre de l'Ivy League, ce groupe des huit universités les plus prestigieuses des États-Unis.

À compter de 2002, le libre accès est institutionnalisé par trois déclarations (les Trois B) qui structurent le mouvement grâce à des normes explicites. L'Initiative de Budapest (2002) propose deux voies pour atteindre le libre accès : l'autoarchivage et les revues scientifiques alternatives. La Déclaration de Béthesda (2003) définit ce qu'est la publication en libre accès et elle précise le rôle des acteurs. La Déclaration de Berlin (2003) élargit le libre accès aux biens culturels et aux

données de recherche. Les Trois B favorisent de nombreuses initiatives et politiques internationales, nationales et institutionnelles de libre accès aux publications scientifiques.

Quelques individus engagés conditionnent le mouvement. Le rédacteur de l'Initiative de Budapest est Peter Suber, professeur de philosophie, directeur du Harvard Open Access Project et auteur de *Open Access*, la synthèse la plus accessible sur le phénomène (Suber, 2012). Le Québec n'est pas en reste avec la contribution de Stevan Harnad de l'Université du Québec à Montréal, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sciences cognitives. Associé aux Trois B et initiateur de la terminologie en usage (voie verte et voie dorée), il installe sur les serveurs de sa chaire en 2003 une archive de documents de recherche. Jean-Claude Guédon, professeur au département de littératures et de langues du monde de l'Université de Montréal, signe pour sa part *In Oldenburg's Long Shadow : Librarians, Research Scientists, Publishers, and the Control of Scientific Publishing* (Guédon, 2001), un texte fondateur qui déplore le problème de l'accès aux publications commerciales et qui propose la solution du libre accès.

Au moment où se dessine le Printemps érable de 2012 se profile aussi le Printemps universitaire (*Academic Spring*), initié par un professeur de mathématiques de renom, Timothy Gowers. Il s'insurge contre le Research Works Act, un projet de loi étatsunien qui vise à interdire le libre accès aux publications scientifiques. Sa pétition pour le boycott de l'éditeur Elsevier, qui soutient le projet de loi et adhère à des pratiques commerciales agressives, rejoint 16 500 scientifiques. Comme Elsevier est le plus fervent supporteur de ce projet de loi, celui-ci n'est finalement pas adopté. La saga du jeune Aaron Swartz est aussi révélatrice de la joute politique associée au libre accès. À 14 ans, il participe à la conception des flux RSS et à la création des licences Creative Commons. Militant du libre accès, il opte pour la désobéissance civile en s'appropriant illégalement cinq millions d'articles scientifiques pour éventuellement les rendre accessibles gratuitement. Traduit en justice, passible de 30 ans de prison, il se suicide à l'âge de 26 ans. Sa famille et ses proches établissent un lien direct entre les deux événements. « Il représente à la fois l'idéalisme d'Internet et son côté sombre, explique au *Monde* Brian Knappenberger, auteur d'un documentaire consacré à Aaron Swartz, *The Internet's own boy*. Ses idées et son talent représentent tout ce qu'il y a de bien sur Internet. Les forces qui ont agi contre lui, comme le système judiciaire américain, représentent tout ce qui peut dérailler » (Tual, 2017).

## 2. Pourquoi publier en libre accès

### *2.1 Les dérives de l'édition scientifique commerciale*

L'édition scientifique est traditionnellement confiée aux sociétés savantes et à des organisations comparables, gérées par les scientifiques eux-mêmes. Ce n'est pas une entreprise lucrative. La création du Science Citation Index en 1964 change la donne. Un indice de citation permet de repérer les meilleures revues et d'organiser un classement en fonction de leur impact. Les scientifiques cherchent alors à publier les résultats de leurs travaux dans les revues les mieux cotées et les bibliothécaires constituent les collections universitaires en privilégiant l'achat de ces revues. « What librarians viewed as crucial core journals, publishers translated as the constitutive elements of an “inelastic market”, i.e., a market where demand was little affected by pricing » (Guédon, 2001, p. 23).

Peter Suber (2012) relève les arguments pour privilégier le libre accès, associés aux dérives de l'édition commerciale. Il constate une inflation du prix des revues scientifiques, sans égard à ce qu'il en coûte aux éditeurs commerciaux. Par exemple, l'Université de Montréal constate que le coût de ses abonnements augmente de 402 % entre 1986 à 2011, alors que le taux d'inflation est de 106 % pour la période (Dumont, 2013). Les principales dépenses des éditeurs commerciaux sont liées aux opérations marketing et à des mesures de protection de contenu, ce qui réduit d'autant l'accès aux publications. Chaque revue exerce un monopole naturel puisque ses articles ne peuvent être publiés ailleurs. Les éditeurs commerciaux offrent leurs produits sous forme de bouquets, ce qui limite les choix des bibliothécaires ; pour obtenir une revue bien cotée, ils doivent procéder à l'achat de revues moins pertinentes. Des clauses de confidentialité interdisent de divulguer le prix de chaque abonnement, ce qui mine le jeu de la concurrence sur le marché des revues. Même les bibliothèques les plus fortunées sont contraintes de réduire leurs collections, comme l'Université Harvard qui invite maintenant ses professeurs à privilégier le libre accès. Cette crise des revues, qui touche surtout les sciences pures et appliquées, précipite la crise des monographies qui touche surtout les sciences humaines. Considérant les parties prenantes dans l'édition d'articles scientifiques (auteurs, responsables de publications, membres des comités de lecture, organismes de financement de la recherche et éditeurs), « publishers add the least value and generally demand the ownership rights » (Suber, 2012, p. 37).

L'accès ouvert se présente comme une solution à ce problème d'iniquité. Dans le contexte de l'édition scientifique commerciale, il y a socialisation des coûts mais privatisation des profits. Le citoyen se trouve dans une position où il paie, avec ses taxes et impôts, le salaire des professeurs qui réalisent les recherches ainsi qu'une part substantielle des coûts de la recherche, à cause de son financement public ; il paie le salaire des pairs qui évaluent les articles et cela représente mondialement environ 3,2 milliards de dollars canadiens par an en temps consacré à cette activité (Suber, 2012) ; il paie les collections des bibliothèques universitaires. En outre, en 2010, les profits générés par l'éditeur scientifique Elsevier (environ 1,2 milliard de dollars canadiens) représentent 36 % de son chiffre d'affaires, comparativement à 28 % pour la pétrolière ExxonMobil et à 18 % pour Disney, une entreprise associée à l'industrie du loisir (Suber, 2012). « Capitalist ideologues and neo-liberal types often recite stirring mantras about the market as universal solution to most, if not all human, problems ; but they forget that deep in the heart of real capitalistic practice lies the quest for monopoly situations » (Guédon, 2001, p. 23-24).

## 2.2 La « grande conversation » scientifique

Les articles scientifiques sont un extrant (*output*) de la dynamique de recherche, mais aussi un intrant (*input*). Ils sont essentiels aux chercheurs pour produire d'autres connaissances. La métaphore utilisée par des savants comme Blaise Pascal et Isaac Newton, « des nains sur les épaules d'un géant », illustre cette nécessité pour les scientifiques de s'appuyer sur les réalisations de leurs prédécesseurs. Google Scholar, le moteur de recherche d'articles scientifiques, en fait d'ailleurs son slogan : « sur les épaules d'un géant ». Dans cette perspective, le libre accès « s'appuie sur une analyse serrée de la nature même de la communication scientifique et / ou savante, bref de la « Grande Conversation » qui, à travers le temps et l'espace, noue et structure le territoire mondial de la recherche » (Guédon, 2014, p. 112). Il s'agit d'une utopie, mais la communauté des chercheurs s'est aussi constituée sur la base d'une utopie sociale, rappelle Jean-Claude Guédon (2014).

Ce principe inspire aussi le jeune prodige : « Aaron Swartz défendait bec et ongles l'idée que les connaissances scientifiques devaient être mises à disposition de tous et exécrait le fait que celles-ci soient « aux mains d'une poignée de sociétés privées », écrivait-il dans un texte publié en 2008 [...] il appelait toutes les personnes ayant accès à ces ressources à les « partager avec le reste du

monde », qualifiant cette démarche d'« impératif éthique ». « Il faut nous emparer du savoir, où qu'il soit, effectuer des copies et les partager avec le reste du monde » (Tual, 2017).

Alors que la « vision du monde » dominante postule l'existence d'une seule économie du savoir – fondée sur la privatisation des connaissances et sur la concurrence entre les unités (régions, pays, universités, centres de recherche) afin de s'approprier une part toujours plus importante du marché mondial – une autre « vision du monde » suppose plutôt le développement de sociétés du savoir, sociétés au pluriel, ce qui invite à la diversité culturelle (Bernatchez, 2014a). Au cœur de celles-ci existe la capacité de produire, de traiter, de diffuser et d'utiliser l'information en vue de créer et d'appliquer les connaissances nécessaires au développement humain. *Vers des sociétés du savoir*, un texte normatif de l'UNESCO (2005)<sup>2</sup>, rappelle que la liberté d'expression et la coopération sont les fondements sur lesquels reposent ces sociétés. L'accès universel à la connaissance est un préalable. Le savoir tend à devenir un principe d'exclusion conférant le pouvoir à ceux qui le détiennent, aussi il faut mettre fin à la fracture cognitive et numérique qui sépare le Nord et le Sud. Les technologies numériques favorisent une nouvelle organisation de la recherche universitaire grâce à laquelle les chercheurs collaborent, partagent des ressources, des données et se procurent en libre accès l'information logée dans des bibliothèques numériques.

### 3. Comment publier en libre accès

#### 3.1 La voie verte

L'Initiative de Budapest (2002) propose cette première stratégie : « en premier lieu, les savants ont besoin d'outils et d'assistance pour déposer leurs articles de revues à comité de lecture dans des archives électroniques ouvertes ». La voie verte (*green open access*) désigne l'autoarchivage des publications dans des archives ouvertes, qu'elles soient personnelles, disciplinaires ou institutionnelles. Les documents y sont déposés, recensés, organisés et mis en ligne. Le *Directory of Open Access Repositories* fait état en 2017 de l'existence de 3339 de ces archives, dont 45 % sont logées en Europe, 27 % en Amérique et 20 % en Asie.

La voie verte, une solution article par article, se traduit notamment par la formule des dépôts institutionnels. Toutes les universités québécoises disposent d'un tel dépôt (Bernatchez, 2014).

---

<sup>2</sup> <http://publishing.unesco.org>

Minimalement, on y retrouve les mémoires et les thèses. Les universités encouragent aussi l'autoarchivage des publications de leurs professeurs, mais ne l'obligent pas. Les solutions logicielles sont conformes aux normes d'interopérabilité de l'Open Archive Institute. Le logiciel libre E-Prints a la cote. La politique des trois conseils canadiens sur le libre accès impose depuis 2015 l'accès en ligne libre et gratuit des résultats de la recherche qu'ils financent (c'est déjà le cas pour les Instituts de recherche en santé depuis 2008). Les Fonds de recherche du Québec favorisent l'accès le plus libre possible aux résultats des recherches qu'ils financent ; le libre accès doit se faire dans une période n'excédant pas six mois à partir de la date de publication de l'article (le principe du libre accès existe depuis 2008 pour le Fonds de recherche en santé).

Archiver une publication dans un dépôt institutionnel implique une procédure très simple. L'Université de Montréal, par exemple, propose un guide pour archiver un document dans son dépôt institutionnel Papyrus. Afin d'éviter à l'auteur de se préoccuper des aspects juridiques de l'opération, la bibliothèque offre le service de vérifier si la politique de l'éditeur permet le dépôt en libre accès (dans le cas des articles déjà publiés dans une revue scientifique). La base de données SHERPA / RoMEO est le meilleur répertoire des réglementations afférentes. Si la revue exige un embargo (généralement de 6 ou de 12 mois), le document est archivé quand même, mais il n'est accessible qu'au terme de l'embargo.

### 3.2 La voie dorée

L'Initiative de Budapest (2002) propose une deuxième stratégie : « En second lieu, les savants ont besoin des moyens pour lancer une nouvelle génération de revues alternatives engagées dans le libre accès et pour aider les revues existantes qui choisissent d'opérer la transition vers l'accès libre ». La voie dorée (*gold open access*) inclut les publications entièrement en libre accès mais aussi des articles en libre accès au sein de revues payantes. Le *Directory of Open Access Journal* recense, en 2017, environ 9300 revues scientifiques accessibles en libre accès, associées à 129 pays et proposant plus de 2,4 millions d'articles.

La voie dorée est une solution revue par revue. Elle s'applique aux revues en libre accès, peu importe leur mode de financement. L'*Open Access Directory* répertorie, en 2017, 16 modèles économiques pour financer ces revues et 13 modèles pour soutenir financièrement les livres en libre accès, entre autres : le parrainage par une institution (*institutional subsidies*), le recours à la

publicité (*advertising*) et le financement par la communauté des intéressés (*crowd-funding*). Une voie prometteuse se développe aussi, celle de platine (*platinum open access*) avec le modèle Freemium : le texte est en libre accès et gratuit (par exemple, en format HTML), mais des services complémentaires sont commercialisés auprès des usagers (par exemple, une version PDF de l'article qui propose une mise en forme comparable à celle des revues en format papier).

Au Québec, le portail Érudit, créé en 1998, est un consortium interuniversitaire qui offre un accès à plus de 200 000 documents : articles de revues scientifiques et culturelles, livres et actes de colloques, mémoires et thèses, ainsi que d'autres documents et données de recherche en sciences humaines et sociales. Ils sont disponibles en libre accès ou en accès restreint selon le modèle de diffusion de la revue. L'ensemble des archives est offert en libre accès (après la dernière année de publication pour les revues savantes et les trois dernières années pour les revues culturelles). En France, le portail Revues.org existe depuis 1999 ; on y retrouve 100 000 articles associés à plus de 450 revues scientifiques et 3650 ouvrages en sciences humaines et sociales. Les professeurs du Québec qui souhaitent privilégier la voie du libre accès ont donc le choix d'un grand nombre de revues scientifiques.

## **Conclusion**

D'emblée, on distingue les personnes qui gagnent leur vie grâce au droit d'auteur (elles ne peuvent offrir l'accès ouvert gratuit à leurs œuvres) et celles qui ne tirent pas de revenus de leurs publications. C'est le cas de la majorité des professeurs d'université qui sont déjà rémunérés pour produire des connaissances. Ils ont tout intérêt à ce que soient supprimées les barrières au libre accès afin que leurs publications soient lues et que le savoir produit puisse être mobilisé pour décrire, comprendre, maîtriser ou transformer le monde naturel et culturel. De plus, la publication en libre accès dans les revues scientifiques reconnues prévoit l'évaluation par les pairs, cette démarche incontournable pour assurer la validité scientifique des travaux. Sur le plan de la propriété intellectuelle, en contexte de libre accès, le droit moral aux œuvres demeure perpétuel, inaliénable et imprescriptible. D'autres modalités de partage souples et inclusives existent (les licences Creative Commons par exemple), mais elles n'altèrent pas le droit moral.

Au Québec, les universités, leurs bibliothèques, les organismes subventionnaires et la plupart des acteurs collectifs adhèrent aux valeurs du libre accès. On observe cependant une résistance chez

les professeurs, inquiets de ce qu'implique ce changement de paradigme sur la reconnaissance de leurs travaux. Une enquête réalisée à l'Université Laval, *Pratiques de publication, dépôt institutionnel et perception du libre accès* (Piron et Lasou, 2014)<sup>3</sup>, démontre que les professeurs sont très peu familiers avec le libre accès. Seulement 2 % des répondants ont comme critère pour publier leurs travaux que la revue soit publiée en libre accès. En outre, la réputation de la revue (56 %) et son facteur d'impact (50 %) sont à leurs yeux déterminants. Ils ont une bonne opinion du dépôt institutionnel (à 76 %), mais privilégient comme mode d'autoarchivage celui fait sur leur ordinateur (généralement la version PDF fournie par l'éditeur), qu'ils transmettent (ou non) aux personnes qui leur demandent. Ils disent participer aux activités des réseaux scientifiques privés (ResearchGate, Academia, LinkedIn), mais sans y déposer systématiquement leurs travaux. Parmi les perceptions négatives du libre accès, ils font état des frais de publication demandés aux auteurs (même si 65 % des revues en libre accès ne demandent aucune contribution financière aux chercheurs), de la moins bonne qualité des revues (même si le prix d'une revue est sans lien avec sa qualité) et du problème bien réel des revues prédatrices<sup>4</sup>.

Peter Suber (2012) observe dans les universités un taux de dépôt spontané d'environ 15 %, mais des réglementations institutionnelles contribuent à augmenter de manière appréciable cette proportion. Par exemple, l'Université de Liège en Belgique ne reconnaît, aux fins d'évaluation et de promotion de ses professeurs, que les seules réalisations de recherche logées dans Orbi, son dépôt institutionnel. Peter Suber (2012) croit que les difficultés liées à l'adhésion au phénomène s'expliquent par le fait que la période actuelle en est une de transition vers un futur dans lequel le libre accès sera la solution par défaut. Cette voie semble en effet incontournable, considérant les politiques supranationales, nationales et institutionnelles adoptées récemment, entre autres cette politique de l'Union européenne pour faire en sorte que les publications et les données de recherche qu'elle finance soient toutes disponibles en libre accès à compter de 2020.

---

<sup>3</sup> <http://bibl.ulaval.ca>

<sup>4</sup> Une revue prédatrice fait preuve de pratiques discutables, malveillantes ou frauduleuses sur le plan des normes scientifiques et éthiques. Elles sont légion et il est difficile de les repérer, surtout en contexte de libre accès. L'expression (*predatory journals*) est popularisée par Jeffrey Beall, bibliothécaire de l'Université du Colorado, qui alimente une liste de ces revues entre 2008 et 2017 (elle n'est plus disponible depuis le 15 janvier 2017) ; 56 critères lui permettent de poser un jugement.

## Bibliographie

Bernatchez, Jean, « Le libre accès aux articles scientifiques : référentiels, principes, normes et modalités », *Documentation et bibliothèques*, vol. 61, n° 1, 2015, p. 6-14.

Bernatchez, Jean, « Les dépôts institutionnels des universités québécoises : état des lieux », *Argus*, vol. 43, n° 1, 2014, p. 24-27.

Bernatchez, Jean, « Le rapport mondial de l'UNESCO sur les sociétés du savoir : état des lieux au Québec, dix ans plus tard », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 17, n° 2, 2014a, p. 21-43.

Chadwick, Owen, *Newman*, Éditions du Cerf, Paris, 1989.

Clark, Burton, *Creating Entrepreneurial Universities*, IAU Press, New York, 1998.

Dumont, Richard, « À l'aube d'une nouvelle ère pour les collections », *Forum*, 7 octobre 2013.

Guédon, Jean-Claude, « Le libre accès et la « Grande Conservation » scientifique », dans Michaël E. Sinatra et Marcello Vitali-Rosati (dir.), *Pratiques de l'édition numérique*, Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 111-126.

Guédon, Jean-Claude, *In Oldenburg's Long Shadow: Librarians, Research Scientists, Publishers, and the Control of Scientific Publishing*, Association of Research Libraries, Washington, 2001.

Kerr, Clark, *The Uses of the University*, Harvard University Press, Cambridge, 1963.

Latour, Bruno, *Science in Action*, Harvard University Press, Cambridge, 1987.

Suber, Peter, *Open Access*, The MIT Press, Cambridge, 2012.

Tual, Morgane, « L'esprit d'Aaron Swartz plane toujours sur le Web », *Le Monde*, 23 mars 2017.